

Image not found or type unknown



Rupture d'un contrat avec ifdp

Par **Douddida**, le **03/01/2015** à **16:40**

Bonjour, rnJ'ai besoins de vos conseil pour rompre un contrat avec Ifdp. rnJe suis inscrit chez eux depuis plus 1 an. rnJ'ai prévenu ma banque de ne plus autorise le prélèvement de Ifdp d'un montant de 72,50€. rnDois-je renvoyé tout les bouquins qu'il mon fournis avec A/R et que dois-je indique sur le courrier pour clôturer le contrat?

Par **moisse**, le **03/01/2015** à **18:05**

Bonsoir, rnVous lisez les romans déjà écrits sur ce forum et appréhendez ainsi l'étendue de vos droits inexistants à rompre ce contrat.